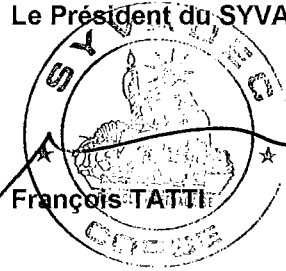
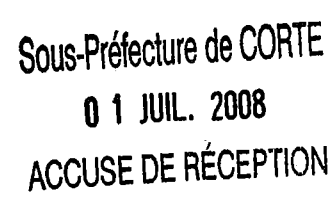


Séance du 09 JUIN 2008
DELIBERATION N° CS 2008-06-19

OBJET : REALISATION DE SITES D'ENFOUISSEMENT / DEMANDE DE SUBVENTIONS

			L'an deux mil huit, le neuf juin 2008 à 14 heures, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
42	23	23	
Mesdames : Emmanuelle DE GENTILI, Isabelle BENIGNI. Messieurs : Guy ARMANET, Paul GIUDICELLI, Maurice PASQUALINI, Henri POYET, François TATTI, Jean ZUCCARELLI, Pierre-François ANGELINI, Pancrace GUGLIELMACCI, Pierre GUIDONI, Pierre-Paul DEGORTES, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Louis MASSIANI, Paul LIONS, Antoine FABIANI, Xavier POLI, Jean PAJANACCI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Joseph PIETRI, René SERRA, Jean-Pierre GIORDANI.			
Mesdames Messieurs :			
Mesdames : Messieurs : Louis BRUSA, Jean-Jacques PADOVANI, Richard PELLEGRINI, Pierre PETROGNANI, Dominique ROSSI, Ange ROVERE, Jean-Noël VALERY, Emile ZUCCARELLI, Antoine GREANI, Eugène BETTELANI, José GIANILY, Hyacinthe MATTEI, Ange-Pierre VIVONI, André MAURY, Paul-Marie BARTOLI, Paul PERLA, Georges GIANNI, Toussaint SORBA, Joseph TAFANI,			
			et publication (affichage) ou notification du : Le Président du SYVADEC  François TATTI
Pierre GUIDONI			
02 juin 2008			
02 juin 2008			
			Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corte du : <div style="text-align: center;">  01 JUL. 2008 ACCUSE DE RÉCEPTION </div>

Objet : « Réalisation de deux sites d'enfouissement / Demande de subventions »

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la délibération du 26 septembre 2007, le Conseil Syndical a adopté les demandes de subventions auprès de l'ADEME, l'Office de l'Environnement de la Corse et du FEDER, dans le cadre du programme PROCEDD pour la réalisation de deux sites d'enfouissement situés sur les communes de Viggianello et Vico à hauteur de 90 %.

Cependant, les aides publiques pour la réalisation de ces deux installations relèvent à présent du Plan Exceptionnel d'Investissement pour la Corse, il convient également de préciser le coût total pour chacun des sites et modifier le taux de subvention (80% de subventions publiques maximum).

Pour le site de Viggianello : le montant des travaux d'aménagement de l'installation de stockage de déchets ménagers non dangereux s'élève à 7 561 275,00 € HT (Phase 1 sur 3 : 2008-2010). La part d'autofinancement du Syvadec est de 20% à laquelle s'ajoute la TVA.

Pour le site de Vico : le montant des travaux d'aménagement de l'installation de stockage de déchets ménagers non dangereux est estimé à 12 000 000,00 € HT (Phase 1 sur 2 : 2008-2010). La part d'auto investissement du Syvadec est de 20% à laquelle s'ajoute la TVA.

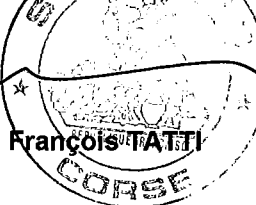
Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

**23 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les aides auprès des différents partenaires dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissement pour la Corse à hauteur de 80 % du montant des travaux : Direction Régionale de l'Environnement et Office de l'Environnement de la Corse concernant la réalisation de deux sites d'enfouissement sur les communes de Viggianello et Vico,
- Arrête la part d'autofinancement à 20 % du montant HT des travaux et du montant de la TVA,
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout autre acte administratif relatif à l'attribution de subventions,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corte, le 09 juin 2008
Extrait certifié conforme,
Le Président,



Sous-Préfecture de CORTE
01 JUIL. 2008
ACCUSE DE RÉCEPTION